

## Réparation sur un Véhicule d'occasion récent

## Par moulinec, le 15/02/2017 à 08:09

## bonjour

j'ai acheté un véhicule il y a 3.5 mois j'ai fait moins de 5000 kms et je me suis aperçu d'un défaut de freinage. Un disque est voilé.

Le garage qui me l'a vendu me dit que le constructeur prend en charge les disques mais pas les plaquettes que je doit payer.

Est - ce normal de payer un nouveau jeu de plaquettes alors que j'ai fait à peine 5000 kms? et que le disque était voilé avant mon achat? Ne doivent -ils pas contrôler les organes de sécurité avant la vente d'un véhicule? je véhicule n'a pas 30 000 au compteur. merci d'avance pour votre réponse